Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230413-DCM202314BIS-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne. Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Myriam COULOUMIERS.

Excusés : Christian DURROTY (donne pouvoir à Alain ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Patricia VIALLE (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Céline MAZEROLLES), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Myriam COULOUMIERS).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-14 : Vote du Compte administratif – Budget de la MICROCRECHE 2022

VU Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2121-31 ;

CONSIDERANT que l'exercice 2022 a permis de dégager un déficit de fonctionnement de **22 246,15 €** ;

VU le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable ;

VU l'avis des Commissions Finances réunies en séance les 27 mars et 03 avril 2023 :

APRES que Madame la Maire s'est retirée, laissant la présidence à l'adjoint désigné en début de séance,
Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE,** Monsieur Arla et Madame Couloumiers votants contre, de :

ARTICLE 1er : ARRETER le compte administratif présenté et annexé par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2022, pour le budget principal de la Microcrèche;

ARTICLE 2 : VALIDER les éléments suivants et ainsi reconnaitre la sincérité du compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 tel que présenté et l'arrêt des résultats définitifs.

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230413-DCM202314BIS-DE

A / En section de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres		CA 2022	Chapitres		CA 2022
011	Charges à caractère général	13 218,59	013	Atténuations de charges	4 411,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 767,35	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	33 012,24
65	Autres charges de gestion courante	1,28	74	Dotations, subventions et participations	122 626,64
67	Charges exceptionnelles	0,01	75	Autres produits de gestion courante	1,08
002	Déficit de fonctionnement reporté	7 309,95	77	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00
	Totaux	182 297,18		Totaux	160 051,03

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est de **- 22 246,15 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 24 avril 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

MAIRIE d'ARBONNE (Pyrénées-Atlantiques)